



**ASSOCIATION des
Citoyens du
Canton d'ANNOT**

Chez M. Francis KUHN
Impasse de la Lainerie

04240 ANNOT
www.citoyens-annot.org

Annot, le 10 février 2014

Madame le Préfète
des Alpes de Haute Provence

8, rue du Docteur Romieu
04000 DIGNE

Objet : fermeture à la circulation de la RN202 à SAINT BENOIT

Madame la Préfète,

Le présent courrier a pour objet d'attirer votre attention sur les difficultés qu'engendre la fermeture de la RN 202 à la circulation, décidée par vous-même hier, à la suite du dramatique accident qui a frappé les voyageurs de la rame des chemins de fers de Provence, samedi en toute fin de matinée.

Si je comprends parfaitement le risque qu'un nouvel épisode de même nature se produise dans les heures ou jours qui viennent, je ne comprends pas la mesure que vous avez choisie d'appliquer, car celle-ci n'a pas d'autre effet que de pénaliser les populations, enfants, salariés pendulaires, entreprises, commerçants et artisans, usagers de la route ou usagers des chemins de fer de Provence. Les habitants du secteur d'ANNOT et d'ENTREVAUX ne méritent pas cette double peine, rendant encore plus difficile leurs déplacements quotidiens.

Qui plus est, la déviation mise en place passant par la commune d'UBRAYE, n'est pas une bonne solution, car il s'agit d'un itinéraire comportant des portions de route étroites, non adaptées à une circulation intense et au croisement avec des camions, bus scolaires, ou autres véhicules utilitaires. Cette portion de route est, par ailleurs, également sujette à éboulements. C'est tellement vrai que la gendarmerie d'ANNOT, consultée à ce propos, a préféré déconseiller l'itinéraire.

Il me paraît indispensable que vous envisagiez, dans les plus brefs délais, des solutions de passage par la RN 202, quitte à prévoir une surveillance particulière de la falaise en contre-haut.

Nous pensons aussi qu'une société spécialisée comme, par exemple, Géolithe Méditerranée (<http://www.geolithe.com/>), qui est intervenue en urgence sur l'éboulement qui a coupé la voie SNCF Grasse-Cannes le samedi 9 mars 2013, serait appropriée.

Vous remerciant par avance de votre attention, je vous prie d'agréer, Madame la Préfète, l'expression de mes sentiments respectueux.

Philippe RIGAULT,
Président.